



## EXTRAIT

## Du registre des décisions du bureau de la Communauté

**DB 2020-023 : CONVENTION POUR L'ANIMATION DU FESTIVAL DES SAVEURS**

Le 24 juin 2020, le Bureau dûment convoqué par le Président, le 19 juin 2020, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à QUILLAN

ETAIENT PRESENTS : Francis SAVY ; Gilbert SIMON, Jean-Jacques AULOMBARD; Daniel LEFEBVRE ; Pierre CASTEL ; Jacques SIMON ;

EXCUSES : Jacques GALY ; Alfred VISMARA ; Georges REVERTE Marcel MARTINEZ, Jean-Pierre ESPOSITO, Richard ASSENS,

INVITES : Christian MAUGARD ; Jean-Michel MICHEZ ;

La Communauté de Communes organise les 12 et 13 septembre 2020 un événement « Saveurs Pyrénées Audoises » visant à promouvoir la gastronomie et les productions locales.

Pour ce faire, la Communauté de Commune sollicite la Chambre d'Agriculture de l'Aude afin que celle-ci puisse apporter un accompagnement technique dans la mise en place de cette manifestation, mais également assurer la mise en réseau, la promotion et la diffusion de cet événement.

La présente convention est conclue pour une durée de 2 journées de 7 heures. Celle-ci prendra fin de plein droit lorsque la totalité des heures aura été effectuée.

Le coût journalier de cette prestation s'élève à la somme de 540.00 € HT, TVA en sus.

La Communauté de Communes s'engage à verser à la Chambre d'Agriculture de l'Aude, la somme de 1296.00€ TTC correspondante aux deux journées de prestation.

**Les conclusions du rapport mises au voix sont adoptées à l'unanimité.**

Ainsi délibéré à Quillan, le 24 juin 2020

Transmis au représentant de l'Etat, le 26/06/2020  
Le Président certifie qu'un extrait de la présente délibération a été affiché conformément à la loi, le 26/06/2020



Pour extrait conforme

Le Président